

VILLE DE MONTMEDY

Compte rendu Conseil municipal du 6 septembre 2023

PRESENTS : Madame AARNINK-GÉMINEL Dominique - Monsieur ADNET Yannick - Madame BON Evelyne - Monsieur BORD Jérôme - Monsieur DUMONT Éric - Madame FOURRÉ Mélanie - Madame LAUNOIS Sylvie - Madame LEBRET Bernadette - Monsieur LECRIQUE Yves - Monsieur LEONARD Claude - Monsieur LEONARD Pierre - Monsieur MATHIEU Jérôme - Monsieur PIERRE Bernard - Monsieur RICHARD Jean-Marc - Monsieur RICLOT Marcel

PROCURATIONS :

Madame BIGOT Carole donne procuration à Monsieur RICHARD Jean-Marc

Monsieur LEROY Michel donne procuration à Monsieur DUMONT Eric

15 présents + 2 procurations

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard PIERRE

Approbation des PV

- **16/02/2023** approuvé à l'unanimité
- **06/04/2023** : approuvé à l'unanimité
- **09/06/2023 (x2)** approuvé à l'unanimité

• **40. Subvention DRAC Grand Est relative à l'entretien des Remparts de la Citadelle**

La commune de Montmédy a la charge de l'entretien des Remparts de la Citadelle, dont elle est propriétaire. « L'immeuble » étant classé, l'entretien peut être subventionné par la DRAC Grand Est, à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles.

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Déboisement du talus	9 532.50€	DRAC Grand Est	25 000.00€
Entretien courant des murs	28 824.00€	Fonds propres	25 000.00€
Entretien des talus	11 643.50€		
TOTAL	50 000.00€	TOTAL	50 000.00€

Entreprise pressentie : VERTICAL NG

Il est demandé aux élus d'approuver la demande de subvention à déposer à la DRAC dans le cadre de l'entretien des Remparts.

Approuvé à l'unanimité

• **41. Convention tripartite portant sur l'accompagnement PVD (CEREMA/ANCT)**

A l'issue du premier accompagnement court de 5 jours qui a été effectué en octobre 2022 par le CEREMA, trois thématiques à approfondir sont identifiées pour atteindre l'objectif de cohérence d'ensemble du projet et d'attractivité du territoire :

- ❖ Résilience du territoire en termes d'énergie et d'auto-suffisance énergétique
- ❖ Gestion des eaux pluviales et de ruissellement

❖ Elaboration d'une charte d'aménagement des espaces publics

Un accompagnement de 35 jours est envisagé (coût 31 224.00€ HT), pris en charge à 50% par le CEREMA (15 612.00€ HT) et à 50% par l'ANCT (15 612.00€ HT).

Questions posées :

- Modalités de la prise en charge financière (**Yannick ADNET**) : y a-t-il une avance à prévoir de la Commune qui serait ensuite remboursée par l'un ou l'autre des 2 financeurs ?
→ Non, l'ANCT procède au versement de son cofinancement de la mission, sur appel de fonds du CEREMA (50% à la signature de la convention, 50% sur présentation de la demande de règlement émise par le CEREMA). La Commune n'a pas d'avance à effectuer.
- Diagnostic sur les énergies renouvelables
Question Jérôme BORD : Le diagnostic se limitera-t-il aux seules limites du territoire communal ou est-il porté sur un territoire plus large (intercommunal ou plus élargi) ?
→ Le diagnostic des ENR devrait être réalisé à une échelle un peu plus large que le strict territoire communal. Les choix retenus seront probablement modélisables sur des communes et/ou territoires voisins.
Question Yannick ADNET : La Commune étant propriétaire de parcelles de bois, serait-il judicieux de les sensibiliser aussi à inclure la matière première bois dans la réflexion ? Quid de l'énergie hydroélectrique ?
→ Quelle que soit la matière, la réflexion portera sur la capacité de la Commune à produire tout ou partie de ses énergies afin d'être moins dépendante des fluctuations de marché et de ne pas risquer d'impacter sévèrement le budget d'investissement. A mettre en lien avec la fin des tarifs garantis Elec 31/12/24 + Gaz 30/06/24.

Il est demandé aux élus d'approuver le conventionnement tripartite Commune/CEREMA/ANCT sur l'accompagnement PVD.

Approuvé à l'unanimité

• **42. Convention de partenariat MAP-CRAI : Projet d'études et valorisation de la Citadelle avec l'ENSA Nancy**

Une collaboration avec un laboratoire de recherche (le MAP CRAI) adossé à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy est en cours depuis le printemps à la Citadelle.

2 stages sont conduits par 3 stagiaires depuis le printemps :

1. *Réalisation d'une étude sanitaire et technique pour déterminer la faisabilité technique d'un projet de réhabilitation dans le refuge des Moines d'Orval*
2. *Réalisation d'un état de l'art des sources iconographiques et textuelles qui existent sur l'histoire de Montmédy et du Pays de Montmédy*

La convention de partenariat doit être validée afin de définir explicitement les modalités de partenariat et de reversement entre la ville de Montmédy et l'ENSA Nancy, autour de ce travail de recherche sur un des périmètres prioritaires pour l'année 2023. Montant du reversement pressenti = 5 000€

Hugo WISPELAERE illustre auprès des élus les travaux entrepris sur l'étude architecturale du Refuge des Moines d'Orval et sur le recollement des sources sur les archives relatives à la Citadelle et à l'histoire de Montmédy. Il ouvre également des perspectives si d'autres stages étaient menés sur les années à venir en évoquant notamment la possibilité d'établir grâce au MAP-CRAI une cartographie des souterrains de la Citadelle, qui pourrait ensuite servir à la création de documents.

Questions posées :

- Modalités financières :

Question Yves LECRIQUE : les 5 000€ pressentis correspondent-ils à un premier palier d'accompagnement ? Quid de la suite ?

→ Les 5 000€ correspondent au montant pressenti d'accompagnement budgétaire de la commune pour les travaux 2023. Rien n'est défini ni en contenu, ni en montant pour une éventuelle suite pour les années à venir. L'ENSA est également en veille d'Appels à Projets nationaux, qui leur permettraient d'aller chercher des fonds supplémentaires pour travailler dans un laboratoire grandeur nature tel que l'est pour eux la Citadelle de Montmédy.

Question Yannick ADNET : cette somme avait-elle été prévue dans le cadre du Budget Primitif 2023 ?

→ Non en effet, cette somme n'avait pas été budgétée. Néanmoins sur le compte comptable correspondant, une mission d'accompagnement de la MOT avait été budgétée pour 36 000€ au BP2023. Or la mission n'ayant pas démarré, ces 36 000€ seront vraisemblablement répartis entre les exercices 2023 et 2024.

- Nature des travaux menés :

Question Eric DUMONT : ces investigations ont-elles été faites avec l'autorisation des propriétaires ?

→ Oui

Question Yannick ADNET : Pourrait-on capitaliser sur le travail de la frise chronologique pour de la communication grand public ?

→ Oui

Il est demandé aux élus d'approuver la participation financière de la commune aux travaux 2023 du MAP-CRAI à hauteur de 5 000€.

Approuvé à l'unanimité

• 43. Présentation du rapport annuel 2022 au délégataire de Suez Eau France

Les conseillers municipaux ayant eu le rapport annuel 2022 plusieurs jours avant le Conseil et les principaux chiffres ayant été présentés, les questions suivantes sont posées :

Question Yannick ADNET : quelles sont les répercussions budgétaires pour la commune / pour le délégataire en raison de la non-atteinte du taux de rendement ?

Question Claude LEONARD : Est-il prévu dans la convention que l'eau du captage du tunnel puisse être mélangée avec celle de la Créelle ? L'exploitation de la station de la Créelle représente un coût de fonctionnement supérieur à celui du captage du tunnel en raison notamment de la déferrisation nécessaire. Si tel est le cas, des modalités de facturation distinctes ont-elles été définies ?

→ Les conseillers municipaux sont informés de la réunion du 26 septembre avec Mme CHARTON de SUEZ Eau France. Il est convenu d'inviter les membres de la Commission Environnement à ce rendez-vous, auquel il est

demandé au maire de rappeler au délégataire ses obligations et le mettre devant ses responsabilités sur les problématiques évoquées (branchements non remplacés, performance non atteinte, sectorisation...).

Il est également demandé d'effectuer un signalement auprès des services de la Préfecture sur les difficultés rencontrées.

Il est demandé aux élus d'approuver le rapport et les chiffres communiqués par SUEZ EAU France au titre de l'année 2022

Rejeté à l'unanimité

• 44. Modification du plan de financement relatif à la vidéoprotection

Point ajourné

• 44. Création de poste Adjoint territorial du patrimoine

Il est proposé aux élus de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine, pour un agent d'accueil à l'Office du Tourisme, pour une durée de 3 ans.

Approuvé à l'unanimité

• 45. Création de poste Adjoint technique territorial

Il est proposé aux élus de créer un poste d'adjoint technique territorial, pour un agent des Services Techniques à titulariser (au-delà de sa 1^{ère} année de stagiairisation).

Approuvé à l'unanimité

• 46. Recours à l'apprentissage

Il est proposé aux élus d'accueillir un jeune en apprentissage dans le cadre de son année de Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers à compter du 1^{er} octobre prochain.

Approuvé à l'unanimité

• 47. Ajout de produits touristiques à la régie Citadelle

M. WISPELAERE suggère une série de produits à inclure dans le champ de la régie Citadelle, cf. Annexe dédiée (47. Annexe Ajout de produits touristiques à la Régie Citadelle).

Livres : le fonctionnement en dépôt-vente est privilégié pour les 2 ouvrages évoqués.

Selon état d'avancement du BP 2023, l'achat de ce stock sera à réaliser sur l'exercice 2023 ou être décalé à 2024.

Il est proposé aux élus d'approuver l'ajout de produits touristiques à la Régie Citadelle.

Approuvé à l'unanimité

• 48. Conventionnement relatif à la gestion du cinéma

Le projet de convention est parcouru par le Conseil Municipal et certaines corrections sont apportées au projet présenté.

Il est proposé aux élus d'approuver le projet de convention présentée, concernant la gestion du cinéma entre le CRAVLOR, la Commune et le Centre Social.

Approuvé à 16 voix, une abstention.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal est-il d'accord pour que ces dossiers soient amorcés par les commissions correspondantes ?

Dossiers pressentis	Commission principale	Avis Conseil
Aménagement de la rue Mabille	Entretien et travaux	Oui
Travaux Chapelle Iré les Prés	Cimetières	Oui
Petite Cité de Caractère	Développement économique	Oui

- Les habitants de la Ville Haute peuvent-ils avoir accès aux remparts de la Citadelle hors horaires journaliers (où ils leur sont accessibles gratuitement) ?
→ Non par souci de sécurité avant tout.
- Des panneaux de stationnement interdit (stationnement réservé aux habitants) ont été installés devant les appartements de l'OPH en Ville Haute (13, place de l'Hôtel de Ville). Or aucun arrêté municipal correspondant n'existe. Il semblerait que ces panneaux aient été mis par des locataires de l'immeuble. Il est demandé d'y remédier, ces emplacements de stationnement ne leur sont pas réservés.
- Foot : Pour remédier aux problématiques de communication existantes concernant notamment l'entretien courant des infrastructures, le Conseil a échangé à ce sujet et il est convenu d'organiser une rencontre avec les membres du Club afin d'y remédier.
- Le projet d'illuminations de Noël 2023 est présenté aux conseillers municipaux, en adéquation avec le budget prévu au titre de l'exercice 2023.
- Court de tennis : il est demandé que les travaux prévus depuis plus d'un an soient réalisés dans les meilleurs délais par les Services Techniques.